

**CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX**  
**Séance du 24 mai 2018**

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**Préavis municipal n° 5/2018**  
**concernant la prescription municipale relative à l'utilisation**  
**de la place de sports du PPA "Cœur de Village"**

Reçu le	14.5.18
Nom	Visa
Cherix	
Canugis	VU
Baur	(Signature)
Perrudet	(Signature)
Cattano	(Signature)
Vu séance du	

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil, composée de :

Madame Jacqueline Pernet, présidente  
Madame Monique Romon, rapporteur  
Monsieur Giorgio Bolognese  
Monsieur Jean-Daniel Forestier  
Monsieur Luca Simonini

s'est réunie le lundi 30 avril 2018 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné en présence de la Municipalité in corpore.

Suite aux différentes rencontres entre la Municipalité et les opposants du PPA "Cœur de Village", une convention a été signée le 26 février 2018. Les opposants ont en effet accepté de lever leurs oppositions et de ne pas faire de recours en rapport avec cet objet, à la condition que la Municipalité édicte une prescription municipale relative à l'utilisation de la place de sports, qui fait l'objet du présent préavis.

Il est important de souligner que les deux préavis n° 5 concernant la prescription municipale relative à l'utilisation de la place de sports du PPA "Cœur de Village" et 6/2018 concernant la convention relative au PPA "Cœur de Village" sont liés. Le refus de l'un d'entre eux impliquerait une nouvelle procédure et retarderait d'autant la création de cette place de sport.

La question d'étendre ce type de prescription aux préaux scolaires ainsi qu'aux places de jeux est évoquée. Décision unanime est prise de ne traiter que la prescription PPA « Cœur de Village ». Toutefois les membres de la Commission relèvent que cette dernière va créer un précédent.

Dès lors que les parties ont trouvé un accord satisfaisant, les membres de la Commission ne voient pas d'objection à une telle prescription. Ils vous prient par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal n° 5/2018 du 19 mars 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter la prescription municipale relative à l'utilisation de la place de sports du PPA "Cœur de Village", telle que signée entre la Municipalité et les opposants au PPA "Cœur de Village".

La Présidente :

  
Jacqueline Pernet

Le rapporteur :

  
Monique Romon

Les membres :

  
Monsieur Giorgio Bolognese

(signé) J.-D. Forestier

Monsieur Jean-Daniel Forestier

  
Monsieur Luca Simonini